

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2014

Le seize janvier deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 9 janvier 2014.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, ROBIN Evelyne, ÉZANIC Jean-Louis, Erwan LE TROUHER et Claude ELLIAS.

Étaient absents excusés : LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, DETLOF-CHAPUT Stéphanie et MORAUT Philippe.

Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick donne procuration à Mr MARTIN Jean Pierre pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Madame HOUEIX Magali donne procuration à Mme JOUAN Isabelle pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : JOUAN Isabelle.

DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2013 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 13 juin 2013 et du 17 octobre 2013 approuvant les décisions modificative n° 1, 2 et 3.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 4 et telle que figurant ci-après :

1°/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

BUDGET COMMUNAL : Plantations Boderel et Rue du Stade : inscription pour travaux en régie.

- Recette fonctionnement : Compte 722-042 (Production immobilisée corporelle) + 2319.63€
- Dépense investissement : Compte 2188-040 (Autres immobilisations corporelles) + 2319.63€

MISE A JOUR ET MODIFICATION DES STATUTS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la mise à jour et la modification des statuts de Pontivy communauté, délibération n° 03-CC19.12.13, en date du communautaire du 19 décembre 2013.

Modifications proposées :

- Suite à l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales, les trois types de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives sont distingués.
- La mise à jour des compétences listées dans chaque type.

Ceci exposé, conseil municipal décide :

- **d'approuver les modifications statutaires adoptées par Pontivy Communauté le 19/12/2013;**

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DU MORBIHAN (SDEM)

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que le SDEM doit adapter ses statuts aux évolutions législatives et financières.

Il s'agit ainsi de permettre aux nouveaux élus qui seront désignés, à l'issue des élections municipales des 23 et 30 mars prochain, de pouvoir valablement décider et le cas échéant permettre au SDEM d'apporter son concours aux communes qui le souhaitent, notamment pour l'installation de bornes de recharge (pour les véhicules électriques) sur le domaine public. La modification des statuts du SDEM, permettra aux communes de choisir les compétences qu'elles transféreront au Syndicat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les modifications statutaires proposées par le Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan, délibération n° 2013-023 en date du 12 décembre 2013.

CHEMIN DE RANDONNEE – CONVENTION QUADRIPARTITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'établissement par le département, d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du code de l'environnement.

Cet itinéraire emprunte le territoire communal traversant des propriétés communales et des propriétés privées. Afin de finaliser l'inscription dudit parcours, il convient de signer avec le département, une convention quadripartite avec le propriétaire, l'intercommunalité et la commune, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

2 Circuits celui du Ruisseau musée et celui de Kerjanic à Kerhouis, sont concernés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, Les termes de la convention quadripartite.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE Mme CORBEL Lucienne

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2013 et la prise en charge d'activités par Mme CORBEL Lucienne.

Madame CORBEL Lucienne est affectée, en plus de son travail à la médiathèque, deux jours par semaine (mardi et jeudi) à l'animation d'activités périscolaires.

Le conseil municipal accepte de modifier le temps de travail de Mme CORBEL Lucienne comme suit : 21 h 55 au lieu de 19 h 50 à compter du 1^{er} janvier 2014.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE Mme VERDIER Andréa

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2013 et l'obligation de mettre en place une nouvelle organisation des services.

Madame VERDIER Andréa est affectée, en plus de son travail d'ATSEM, à l'accompagnement des enfants quatre jours par semaine dans les différents lieux d'activités périscolaires, ainsi qu'au ménage dans les locaux de l'école des Korrigans.

Le conseil municipal accepte de modifier le temps de travail Mme VERDIER Andréa comme suit : 31 h 41 au lieu de 30 h 50 à compter du 1^{er} janvier 2014.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE Mme GUYONVARCH Carole

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2013 et l'obligation de mettre en place une nouvelle organisation des services.

Madame GUYONVARCH Carole est affectée, en plus de son travail actuel, à l'accompagnement des enfants quatre jours par semaine dans les différents lieux d'activités périscolaires, ainsi qu'à la garderie du soir quatre jours par semaine et celle du mercredi matin. Le ménage de l'école de Korrigans en période scolaire lui est retiré.

Le conseil municipal accepte de modifier le temps de travail de Mme GUYONVARCH Carole comme suit : 31 h 01 au lieu de 28 h 80 à compter du 1^{er} janvier 2014.

ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Budget communal

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2014. Certaines opérations ont déjà débuté pendant l'exercice 2013 et vont se clôturer au cours de l'année. Les reports de ces opérations sont :

- La réhabilitation du bâtiment de la poste	49 400 €
- La clôture du terrain des sports	1 073 €
- Les études pour la salle multifonction	70 000 €
- Poteaux d'incendie (à côté de la caserne des pompiers)	1 500 €
- L'acquisition de barrières devant la salle polyvalente	400 €
- Travaux d'entretien menuiseries de la sacristie de Quelven + jointement	32 560 €
- La rénovation d'un pont (à déterminer)	10 000 €

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2014 sont les suivants :

- Aménagement La Croix Marguerite et Le Pradigo	300 000 €
- Bâtiment des religieuses	30 000 €
- Programme de voirie 2014	86 000 €
- mobilier pour l'école	3 000 €
- Peinture de sol (routes du bourg)	4 200 €
- L'achat d'un enrouleur d'arrosage	4 500 €
- Le remplacement d'un des véhicules services techniques (C15)	15 000 €
- L'achat d'une meuleuse à ferraille	1 000 €
- Le désenclavement de la Poste (goudronnage)	
- Le plafond de la salle polyvalente	
- Le plafond du préau de l'ancienne école	
- Etudier le remplacement de la tondeuse John Deere	
- Achat d'un paillason dans le hall de la Mairie	
- Réfection d'un registre état civil	
- Chemin entre Guern et Malguenac (Coët Niel)	
- Empierrement du Square Kervazo	
- Empierrement chemins d'exploitation	
- Toilettes à l'étang	
- Panneaux lumineux pour annonces calendrier des actualités de la commune	
- Silos à l'atelier pour entreposer le sable, compost etc...	
- Tables de pique-nique à Kerfontaine ou Bourzeauce	

Ces divers projets seront valorisés et priorisés pour être inscrits au titre du budget 2014 et dans les limites de celui-ci.

Les taux d'imposition de la compétence de la commune demeureront inchangés. (Taxe Habitation – Taxes sur le foncier Bâti et non bâti – taxe d'aménagement)

Budget Lotissement :

Construction des 4 pavillons Cap Lorient Habitat	33 000 €
--	----------

QUESTIONS DIVERSES

LES RYTHMES SCOLAIRES

Lundi le groupe de travail s'est réuni afin de faire le point sur la mise en place des activités périscolaires.

Le règlement intérieur a été amendé et validé avec la prise en compte des modifications ou ajouts proposés.

Le deuxième sujet abordé fut celui de la demi-journée de classe supplémentaire : Mercredi ou samedi à la demande des représentants de l'école St-Pierre. Ceux-ci ont demandé à leur hiérarchie de basculer au samedi et attendent la réponse. Ils proposent de changer après les vacances de Février, soit à partir du 11 mars 2014. La mairie ne peut s'opposer à ce changement mais fait remarquer que cela peut remettre en cause le fonctionnement de la garderie et de la cantine le mercredi faute de fréquentation suffisante. Les parents et enseignants de l'école des Korrigans ne souhaitent pas s'aligner sur cette organisation. En

conséquence, pas de changement au niveau ramassage scolaire qui sera toujours effectué le mercredi mais pas étendu au samedi.

Demande de la mairie de comptabiliser la sieste des enfants de la maternelle en temps activités périscolaires (TAP). Chaque représentant des 2 écoles ont fait état des difficultés de cette organisation. En conséquence la décision de ce changement est reportée après des simulations complémentaires mais les difficultés semblent importantes et seront sans doute difficiles à surmonter dans les locaux actuels.

Les déplacements des enfants des écoles vers les activités posent aussi des difficultés surtout pour les petits.

La mairie mettra en place une fiche d'inscription annuelle unique aux divers services municipaux (garderie – cantine – TAP) et collectera à ce niveau, diverses informations comme assurance, coordonnées des personnes à contacter en cas d'accident ou problème.

Le point fait sur les diverses animations laisse entrevoir un besoin complémentaire de nouveaux animateurs et bénévoles pour couvrir tous les temps réservés aux activités mais aussi faire face aux absences de dernière minute.

CONVENTION ATESAT :

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan nous informent de la fin, en date du 31/12/2013, de notre convention ATESAT.

INFORMATIONS :

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2014 est de 1418 habitants.

BILANS ASSOCIATION GUERN/MALGUÉNAC

ALSH DE TOUSSAINT 2013 du 21 au 31 octobre 2013 à GUERN

Nombre d'enfants ayant participé : 1^{ère} semaine : 51, 2^{ème} semaine : 66

7 animateurs dont 3 de Guern, 2 de Malguénac et 2 de l'extérieur.

Activités :

- 29 enfants : Piscine-McDo-Aquarev (étang de Loudéac),
- 28 enfants : Bowling ou Happy Park,
- 51 enfants : Sortie Halloween dans le Bourg.

Dépenses : 3125.67€

- charge de personnel : 1979.98€
- Activités : 467.76€
- Alimentation : 677.93€

Recettes : 2982.50€

- Facturation Guern : 886.50€
- Facturation Malguénac : 2096.00€

Déficit de 143.17€

ALSH DES MERCREDIS

Nombre d'enfants ayant participé : sept. octobre : 11, Nov. Décembre : 12.

Dépenses : 3831.11€

- Frais de personnel (3 animatrices) : 2883.99€
- Frais divers : 947.12€

Recettes : 2039.50€

Déficit : 1791.61€

FEST DEIZ

L'association a organisé un fest- dé le 5 janvier 2014 à Malguénac, 170 entrées et 542€ de bénéfice.

QUESTIONS DIVERSES

LES ENJEUX DU BLAVET

Suite à la réunion du jeudi 9 janvier 2014 à Plumélia. Il a été constaté que l'abondance des précipitations a été plutôt bien gérée par les différents acteurs. Pour ce qui nous concerne il sera urgent de poursuivre le plan initié sous l'égide de Breizh Bocage, afin de retarder le plus longtemps possible l'arrivée des précipitations dans le Blavet et réduire le ravinement des terres agricoles.

VIABILISATION ET AMENAGEMENT VOIRIE POUR 4 PAVILLONS LOCATIFS AU LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE

La réunion de coordination a eu lieu mardi 14 janvier. Les travaux commenceront la dernière semaine de janvier pour une durée estimée de 9 mois (fin estimée mi-octobre 2014).